



Skikda le : 14/11/2021

AVIS D'ANNULATION DE
L'ATTRIBUTION PROVISOIRE
CONSULTATION N° : 12/2021

En application des dispositions de l'article 95 de la procédure de passation des marches du 22/01/2021 de l'EPIC Algérie poste, et pour des motifs d'intérêt économique de l'établissement.

La Direction de L'unité Postale de Skikda Déclare **L'ANNULATION DE L'ATTRIBUTION PROVISOIRE** de la Consultation N° : 12/2021 publiée sur le site web d'Algérie poste le 29/07/2021 relative a : **L'ETUDE ET SUIVI DE L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU RP SKIKDA.**

Les soumissionnaires intéressés a prendre connaissance des causes détaillés de l'annulation de l'attribution provisoire sont invités de se rapprocher de la direction de l'unité postale de Skikda sis avenue zeghoud youcef wilaya de Skikda dans les trois (03) jours a compter de la première publication du présent avis d'annulation d'attribution provisoire dans le site web Algérie poste.

Le soumissionnaire qui conteste le choix opéré peut introduire un recours auprès de la Direction de L'unité Postale de Skikda sis avenue zeghoud youcef wilaya de Skikda dans les Dix (10) jours a compter de la première publication du présent avis d'attribution provisoire dans le site web Algérie poste.



14 NOV 2021

مديرية الوحدة البريدية لولاية سكيكدة
مسعود بن سبيح